



BPCE APS

ACTUS CGT OCTOBRE 2017

COMITE NATIXIS INTEGRE 2 Aout 2017

Délégué syndical CGT BPCE APS
Kamboua Rachid – 0611867453
cgt.bpce.aps@gmail.com

Elus CE CGT :

Morgan B. (Grenoble)
Stéphanie S. (Mérignac)

Elus DP CGT :

Maeva D. (Grenoble)
Rachid K. (Grenoble)
Morgan B (Grenoble)
Stéphanie S. (Mérignac)
Nathalie L. (Mérignac)

Site internet :

[http://natixis.reference-syndicale.fr/ \(rubrique entreprises/BPCE APS \)](http://natixis.reference-syndicale.fr/ (rubrique entreprises/BPCE APS))

Facebook (ouvert):
CGT BPCE APS

Le 2 août dernier s'est déroulé le Comité Natixis Intégrée. Pour BPCE APS, seule la CGT était présente par l'intermédiaire de Morgan Bouchet (membre du CNI). Il a pu interroger Laurent MIGNON (*) sur des vérités que dénonce la CGT depuis de nombreux mois sur les salaires, les conditions de travail, les évolutions...

Le directeur général de Natixis a confirmé nos dires et que des mesures seraient prises d'ici la fin de l'année 2017.

C'est la première fois qu'un représentant de BPCE APS expose la situation à la haute direction du groupe avec tant de franchise.

Vos élus CGT ont un rôle à tenir : vous représenter, défendre vos intérêts et obtenir de nouveaux droits..

Ci-dessous , pour preuve, les échanges avec M. MIGNON pour la CGT BPCE APS :

« **M. BOUCHET (CGT BPCE APS)**- ...BPCE APS est une société avec des moyens très limités et qui dépend principalement du bon vouloir des actionnaires. Les activités sont monotones et répétitives, en grande partie l'assistance téléphonique et la production en back office avec très peu de possibilités d'évolution de carrière ou de mobilité dans le groupe. Les effectifs y sont très réduits. Effectifs très jeunes avec des démissions qui s'enchaînent. Pour la petite histoire, sur l'année 2017 on a eu 4 démissions et un départ à la retraite, et avec des remplacements qui sont pour la grande majorité faits avec des CDD ou des intérimaires.

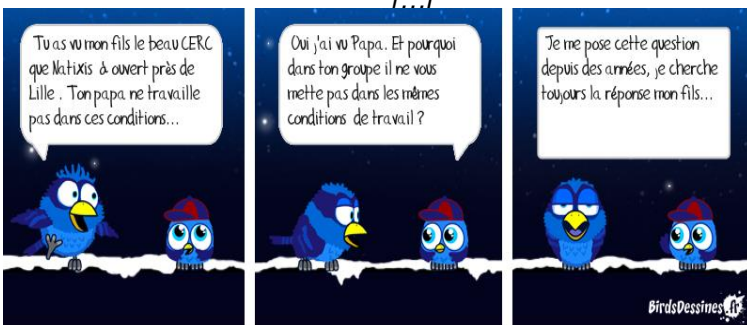
Les open spaces sont très mal insonorisés, sur certains sites les marguerites sont quasiment collées entre elles avec moins d'un mètre de distance. 2 sites ont une climatisation qui ne fonctionne quasiment pas. **Nous sommes à l'opposé des conditions de travail du site de Villeneuve d'Ascq [image ci-dessous] qui gère la partie assurance-vie**, voire même des différents sites de Natixis que j'ai eu la chance de visiter et de découvrir depuis le début de l'année. Les salariés doivent batailler pour un changement de casque téléphonique. Les IRP disposent d'un seul bureau et d'un seul ordinateur pour 5 élus sur le même site. Certains salariés doivent cumuler plusieurs emplois afin de pouvoir subvenir à leurs besoins vitaux du fait des bas salaires qui sont les plus bas du groupe.

M. LE PRESIDENT.- C'est une longue question

M. BOUCHET (CGT BPCE APS).- Après il y aura les questions, c'est juste un petit préambule...

Mme VIEL (DSNN UNSA Natixis) .- Pour mettre dans le bain.

[...]



Le Centre d'Expertise et de Relation Client (CERC) BPCE Relations Assurances (filiale Natixis assurances) au service de la Caisse d'Epargne et de ses clients.
Un confort de travail loin de ce que nous pouvons connaître chez BPCE APS...

[...] **M. BOUCHET (CGT BPCE APS).**... pour bien vous présenter la situation compliquée de notre structure. De nombreux salariés sur l'ensemble du périmètre national perçoivent un complément de la Caisse d'allocations familiales et des APL pour pouvoir finir le mois. C'est une situation inédite pour des salariés d'une banque de grande clientèle comme Natixis. Les salariés souhaitant changer de roulement et ne plus travailler le samedi ou le lundi pour équilibrer leur vie privée et vie professionnelle se voient systématiquement refuser les demandes. On leur répond que ce sont les Caisses d'Épargne qui décident, il faut qu'il y ait un certain nombre de collaborateurs qui soient présents pour répondre aux besoins du client. Y compris lorsque les salariés disposent d'enfants en bas âge et qu'ils éprouvent des difficultés à pouvoir faire garder leurs enfants.

Le discours de la Direction, « vous êtes dans un grand groupe, vous êtes indispensables », ne semble pas se refléter dans le quotidien des salariés de cette filiale mais bien au contraire : on en demande plus sans rien de plus. Les mesures d'augmentation individuelle pour les salariés de plus de 3 ans d'ancienneté dont vous faisiez référence tout à l'heure, ne sont quasiment jamais respectées.

Un très petit nombre de salariés sont augmentés chaque année. Une demande a d'ailleurs été faite en CE pour avoir les chiffres précis sur les 3 dernières années. Certains salariés depuis la création, soit 10 ans, n'ont jamais bénéficié d'augmentation individuelle. Il est préférable d'augmenter plusieurs années de suite les mêmes et laisser les autres sombrer avec leur SMIC conventionnel « iso budget ». L'ancienneté groupe BPCE n'est qu'une ligne décorative sur la fiche de paie afin de combler un blanc.

Monsieur MIGNON, vous aviez annoncé que des efforts seraient faits pour cette filiale qui détient la plus basse masse salariale du groupe.... Qu'attendez-vous pour agir sachant qu'il s'agit d'un maillon indispensable entre les distributeurs Caisses d'Épargne et la compagnie d'assurance BPCE et dans un futur proche avec les distributeurs Banques Populaires ?

M. LE PRESIDENT. - **La situation telle que vous la décrivez n'est pas foncièrement satisfaisante mais un certain nombre de mesures ont été prises. Cela ne veut pas dire qu'elles ont toutes été prises.**

Quand vous dites qu'il n'y a jamais eu d'augmentation individuelle, je ne crois pas que ce soit vrai. Je pense qu'il y en a eu, il y a eu des mesures d'augmentation.

En revanche ce que vous dites sur les démissions, les CDD et les intérimaires c'est exact. Donc Jean-François LEQUOY (directeur Général de Natixis Assurances) travaille à un plan qu'il va me présenter, de passage à des situations avec des CDI plus nombreux, moins d'intérimaires et moins de CDD. On a des mesures de renforcement de la capacité du nombre de salariés parce que l'on est bien conscient aujourd'hui qu'avec le développement de l'activité, on s'est retrouvé dans des situations de surcharge de travail réelles et donc il va falloir renforcer le nombre de salariés chez APS. Ce plan va être présenté, il est en cours, il a été préparé par Jean-François et sera mis en déploiement à partir du troisième trimestre ou quatrième trimestre de cette année. Je ne sais pas s'il répondra à toutes vos demandes, je les entends toutes, je ne peux pas forcément répondre à toutes favorablement. Mais c'est un sujet d'attention.

Je sais que l'on a déjà fait un travail sur les salaires de BPCE Assurances, notamment sur les plus bas salaires de BPCE Assurances. Jean-François LEQUOY m'a alerté il n'y a pas longtemps sur ce sujet pour présenter son plan il y a une quinzaine de jours en me disant qu'il y avait un vrai sujet de charge de travail qui était trop forte et qu'il fallait le traiter et donc on va le traiter.

Je ne peux pas vous dire beaucoup plus par rapport à cela mais j'entends votre point et comme on veut que durablement ce dispositif d'APS soit un dispositif qui fonctionne bien, c'est un élément important de la qualité du service rendu aux Caisses d'Épargne, et que probablement le modèle futur de l'assurance dommages reposera aussi là-dessus pour les Banques Populaires, il faut que l'on investisse dedans. Voilà ce que je peux vous dire.

M. BOUCHET (CGT BPCE APS). - On a entendu par voie de presse, l'intention du groupe BPCE Assurances de reprendre en interne ses activités d'assurance dommages, nous on s'en réjouit, ce n'est pas une critique, en ne renouvelant pas les partenariats avec MACIF, MAIF et COVEA. Cette annonce suscite des interrogations et des craintes à certains niveaux. **Pour l'assurance non vie qui comporte les filiales BPCE Assurances, APS et BPCE IARD, verra-t-on naître une réorganisation, une fusion, une restructuration, sous quel délai, sous quelle forme ? Vous-même à votre niveau avez-vous déjà des informations ?**

M. LE PRESIDENT. - Non. Ce que vous avez vu et qui est vrai, c'est que nous menons une réflexion pour porter dans le domaine de l'assurance dommages un projet similaire à celui que l'on a fait dans le domaine de l'assurance vie, c'est-à-dire aller vers un seul producteur pour l'ensemble des 2 réseaux des produits d'assurance dommages comme on a créé un seul producteur des produits de l'assurance vie pour les réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. Je pense que cela fait du sens, c'est logique, et notre vision c'est qu'aujourd'hui nous avons acquis la maturité pour pouvoir probablement ré internaliser beaucoup des choses plutôt que les confier à des partenaires, même tout professionnels qu'ils soient et même tout bons partenaires qu'ils soient comme la MACIF, la MAIF ou la MAAF.

En réalité, on n'a pas vraiment de partenariat avec la MAIF. Ils sont actionnaires de BPCE Assurances, mais au-delà de cela, il n'y a pas de partenariat très fort.

Avec la MACIF, il y en a plus notamment dans le domaine de la santé, mais celui-là va perdurer parce qu'ils ont une compétence qu'on aura du mal à réinternaliser. On avait avec eux un partenariat dans le domaine du système de gestion des sinistres qui est un système de gestion mis à notre disposition moyennant rémunération par la MACIF. La MACIF nous a signalé il y a quelques mois qu'elle ne l'entreprendrait plus et donc nous sommes en train d'investir sur un nouveau système de gestion de sinistres propre, interne à Natixis, c'est le projet qui s'appelle Purple care qui est en train de se déployer.

C'est un investissement significatif qui va être fait, on parle d'une trentaine de millions d'euros au total, c'est important, et qui permettra de disposer de notre propre dispositif de gestion de sinistres. Et nous avons jusqu'à présent aussi un partenariat avec la MACIF sur les sinistres graves mais on pense que là aussi c'est quelque chose que l'on pourra probablement réinternaliser à terme.

Par ailleurs pour les réseaux des Banques Populaires, nous avons un partenariat au sein de BPCE IARD. Un partenariat historique, avec la MAAF. Et là, à la différence du partenariat que l'on a avec MACIF MAIF au sein de BPCE Assurances, c'est MAAF qui fait tout, nous sommes juste un actionnaire d'une société dans laquelle tous les moyens sont mis à disposition par la MAAF. Notre réflexion est de savoir si fondamentalement on va vers une convergence des modèles, on ne doit pas aller vers une solution où probablement les prestations futures d'assurance dommages pour le réseau des Banques Populaires devraient être faites par BPCE Assurances. C'est la réflexion que nous avons. Mais on en est encore au stade de la réflexion. La décision se prendra dans le cadre de la finalisation du plan stratégique et à ce moment-là ce sera présenté.

Je pense que pour les salariés du groupe, c'est une bonne chose puisque cela veut dire qu'à partir de là on pourra développer une activité pour les 2 réseaux, mais cela ne se fera pas tout de suite parce que le temps d'avoir des systèmes qui permettent de traiter les Banques Populaires à travers BPCE Assurances, il faudra investir beaucoup là aussi de façon informatique. On parle de perspective à l'horizon 2020 probablement. Mais je pense que vis-à-vis de nos partenaires on a intérêt à leur en parler le plus tôt possible, discuter avec eux le mieux possible et le plus en amont possible de manière à pouvoir gérer cela de façon progressive. »

Des annonces ont été faite depuis cette réunion : le 7 septembre 2017. Natixis, Macif et Maif annoncent avoir signé un accord portant sur l'acquisition de 40 % du capital de BPCE Assurances par Natixis Assurances auprès de Macif (25 %) et de Maif (15 %). Natixis Assurances sera ainsi, au terme de cette opération, l'unique actionnaire de BPCE Assurances.

**Le président de Natixis confirme ici ce que la CGT dénonce depuis de nombreux mois :
ARRET DES EMBAUCHES, CHARGE DE TRAVAIL IMPORTANTE, SALAIRES TROP BAS !**

**Des engagements ont été pris pour une amélioration de la situation.
Attendons les annonces qui seront faites dans les prochaines semaines...**



BPCE APS

Réunion CE du 13 septembre 2017

1) Présentation des résultats du baromètre Opinion 2016

Nombre de répondants : 126

Taux de participation : 76%

La direction a présenté les moyennes des résultats des 4 sites. En séance, votre élu CE CGT a demandé les résultats site par site afin qu'un comparatif soit fait. Ceci permettrait de cibler les actions nécessaires au bien-être de tous les salariés.

La direction a refusé car les résultats seront détaillés lors de briefs dédiés, site par site. Malheureusement, les écarts de pourcentage entre sites ne seront pas constatés.

Nous avons repris pour vous les résultats les plus parlants du baromètre national 2016 BPCE APS avec une comparaison avec ceux de Natixis SA :

La situation générale de votre entité :

- 39% des salariés estiment que la situation de BPCE APS : **va en se dégradant**
- 33% des salariés estiment que la situation de BPCE APS : **reste stable**
- 26% des salariés estiment que la situation de BPCE APS : **va en s'améliorant**
- 2% des salariés sont : **sans avis**

Le rythme du changement dans votre entité vous semble aujourd'hui :

- 46% des salariés estiment que le rythme du changement est trop rapide
- 32% des salariés estiment que le rythme du changement est comme il faut
- 15% des salariés estiment que le rythme du changement est trop lent
- 5% des salariés estiment que le rythme du changement doit resté en l'état
- 2% des salariés sont : **sans avis**

Récapitulatif de la dynamique organisationnelle BPCE APS / NATIXIS

Entité	La situation générale de votre entité va plutôt en se dégradant	Le rythme du changement dans votre entité vous semble trop rapide	Vous êtes optimiste en ce qui concerne l'avenir de votre entité
BPCE APS 2016	39%	46%	62%
BPCE APS 2014	31%	47%	74%
Ecart BPCE APS 2014-2016	+ 8%	- 1%	- 12%
NATIXIS 2016	35%	14%	60%
NATIXIS 2014	26%	16%	62%
Ecart NATIXIS 2014 - 2016	+ 9%	- 2%	- 2%



BPCE APS

2) Supplément d'intéressement / Participation au titre de l'année 2016

Une note a été mise en ligne par la direction afin de confirmer le versement d'un **supplément d'intéressement**.

Rappel du calendrier prévisionnel pour mise en œuvre du supplément d'intéressement :

03 octobre 2017 Mise à disposition au sein de l'espace épargnants de Natixis Inter-épargne (ou envoi par défaut au domicile du collaborateur par voie postale) des bulletins d'option .

Du 03 au 23 octobre 2017 inclus Période de réponse aux bulletins d'option (pour réaliser les choix sur le site de Natixis Inter-épargne) .

30 octobre 2017 Versement de la prime et/ou investissement en parts de FCPE.

L'accord Natixis Intégrée sur la participation groupe prévoit également **un supplément de participation**. Le versement sera effectué aux mêmes dates.

3) Déploiement du télétravail à BPCE APS

Une présentation du futur dispositif sur le télétravail a été faite par la direction et a été validé par les membres du CE.

Une information a été transmise en brief équipe ce jeudi 5 octobre 2017 :

Les collaborateurs intéressés par ce dispositif devront postuler et seront reçus par leur manager. Un questionnaire leur sera remis.

Une réunion de présentation détaillée est prévue le 12 octobre 2017 et sera animée par Jean-Christophe LEMOINE.

Application Comité central d'entreprise Natixis

Une application mobile sur les offres du CCE Natixis dédiée aux smartphones/tablettes est désormais disponible sur les portails d'application Android et AppStore.

Vos identifiants sont identiques à ceux que vous utilisez sur les sites internet ou intranet dédiés. **Pensez à utiliser votre nouvelle adresse mail « @natixis.com » et à saisir CENATIXIS sur la 3^e ligne comme indiqué sur la copie d'écran :**

